

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire tenue ce **vingt-troisième jour d'avril 2012 à 18h30**
au lieu ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier, et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

12-04-128

Services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la conception des plans, devis et surveillance de travaux pour les infrastructures du prolongement des rues Lecours et Liberge – Adjudication de contrat

ATTENDU QU'un appel d'offres de services professionnels a été effectué conformément aux articles 573.1.0.1.1 et suivants de la loi sur les cités et villes;

ATTENDU QU'un comité d'évaluation ainsi qu'une grille de pointage ont été établis par le directeur général;

ATTENDU le rapport déposé par le comité;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la conception de plans, devis et la surveillance des travaux d'infrastructures du prolongement des rues Lecours et Liberge à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit Les Services EXP inc. pour le prix de 48 820,00 \$ avant taxes;

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt à être adopté pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTÉE

12-04-129

Règlement no 2012-211 augmentant le fonds de roulement

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2012-211 modifiant le règlement no 2001-23 afin d'augmenter le fonds de roulement à 600 000 \$.

ADOPTÉE

12-04-130

Règlement no 2012-212 modifiant le règlement no 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2012-212 modifiant le plan de zonage du règlement no 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville pour créer la zone AGe-6 en réduisant la zone Ag-2 et en supprimant les zones Sc-2 et Sc-3 afin de permettre l'exploitation de sablières.

ADOPTÉE

12-04-131

Règlement no 2012-213 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2012-213 modifiant le plan de zonage du règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville en agrandissant la zone S-11 et en réduisant les zones R-10 et I-8 afin de permettre l'agrandissement du cimetière.

ADOPTÉE

12-04-132

Levée de la séance extraordinaire

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, la séance extraordinaire est unanimement levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire